

G U I D E P R A T I Q U E D U T R I D E S D É C H E T S

Aize | Ambrault | Bommiers | Brives | Chouday | Civray
Condé | Fontenay | Giroux | Guilly | La Champenoise
La Chapelle-Saint-Laurian | Liniez | Lizeray | Luçay-le-Libre
Lunery-Rosières | Mareuil | Ménétréols-sous-Vatan
Meunet-Planches | Meunet-sur-Vatan | Neuvy-Pailloux
Plou | Primelles | Pruniers | Reboursin | Saint-Aoustrille
Saint-Aubin | Saint-Caprais | Saint-Florent-sur-Cher
Saint-Florentin | Saint-Pierre-de-Jards | Saint-Valentin
Sainte-Fauste | Saugy | Thizay | Vatan
Villeneuve-sur-Cher | Vouillon

Il est déposé en vrac dans les colonnes mises à votre disposition, sans sachet, bouchon ou couvercle



**LE VERRE
SE RECYCLE
À L'INFINI**

LES BOUTEILLES

LES CANETTES

LES BOCAUX

LES POTS

*Merci à chacun de faire des efforts
pour le respect et la propreté en ne déposant
ni sacs, ni cartons, ni verres à côté des colonnes*

LES INTERDITS, À DÉPOSER EN DÉCHETTERIE :

les pots de fleurs, la vaisselle, la faïence, la porcelaine, les verres de table, les ampoules, les miroirs et vitres, les non-vides.

**UN DOUTE?
N'HÉSITEZ PAS,
JETEZ DANS VOTRE
POUBELLE
HABITUELLE**

LES DÉCHETTERIES

ISSOUDUN

ZI rue Guillaume Massicot

du lundi au jeudi de 8h à 11h et de 14h30 à 17h

le vendredi de 8h à 11h et de 14h30 à 16h

NEUVY-PAILLOUX

Chemin des Marais

le lundi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

VATAN

ZI les Noyers

le lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

MAREUIL-SUR-ARNON

Route d'Issoudun

S'adresser directement à la mairie

LUNERY

Cité de Rosières

le lundi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

SAINT-FLORENT-SUR-CHER

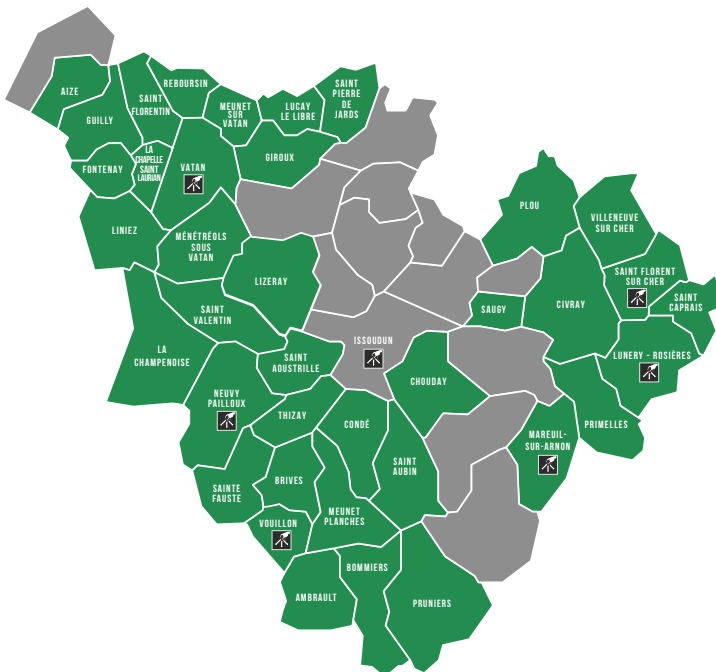
Rue René Fontaine

le lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

VOUILLON

Route de Lignières

le lundi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h



Ce que vous pouvez déposer en déchetterie



Ce que vous ne pouvez pas déposer en déchetterie



EN CAS DE DOUTE,
INTERROGEZ
LE GARDIEN

Pour les pneus, bouteilles de gaz, cartouches d'encre et extincteurs :
votre revendeur doit reprendre votre ancien matériel

LES CONSIGNES DE TRI DES DEEE

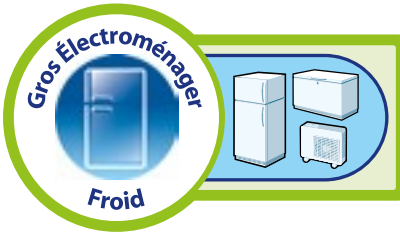
En déchetterie, donnez une seconde vie à vos appareils électroniques DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Ce sont autant d'équipements domestiques qui, un jour, ne fonctionnent plus. Mais attention, les DEEE doivent être triés car ils peuvent contenir des substances qui, sans traitements, sont dangereuses pour notre environnement.



Informatique (disques durs, cartes électroniques, connectiques, unités centrales, imprimantes, scanners...), câbles, multiprises, petit électroménager (entretien, cuisine, salle de bains), électronique grand public (appareils photo, GPS, télécommandes, chaînes HI-FI, cigarettes électroniques, lecteurs DVD...), téléphonie, loisirs, jeux électriques, outillage de bricolage et de jardinage.

**Les micro-ondes et les mini-fours vont dans le contenant PAM.*



Caves à vin, climatiseurs, congélateurs, réfrigérateurs, pompes à chaleur, autres appareils de froid.



Ballons d'eau chaude, chaudières électriques, chauffe-eau, cheminées électriques, convecteurs électriques, cuisinières, fours, hottes aspirantes, lave-linge, lave-vaisselle, plaques et tables de cuisson, purificateurs, déshumidificateurs, radiateurs à bain d'huile, radiateurs électriques, sèche-linge, essoreuses, ventilateurs (colonnes et à pales).



Écrans informatiques, liseuses électroniques, minitel, moniteurs, ordinateurs portables, tablettes (écrans supérieurs à 7 pouces), téléviseurs.

Les piles : Le SICTOM équipe les déchetteries de collecteurs à piles. Vous pouvez aussi les déposer en magasin. Il ne faut surtout pas jeter ses piles à la poubelle.

Les lampes : Des points de collecte récyclum sont à votre disposition dans les déchetteries.

Ne se recyclent pas (à jeter à la poubelle noire et non avec le verre) : les ampoules halogènes et les ampoules classiques.

Vous pouvez aussi déposer en déchetterie vos **radiographies**. Elles seront ensuite collectées puis recyclées par « pharmaciens sans frontières »

QUE FAIRE DE CES DÉCHETS? TROIS SOLUTIONS S'OFFRENT À VOUS.

Donnez les à une association caritative, ils peuvent resservir à une personne, de plus en les donnant vous ne créez pas de déchets.

Il ne fonctionne plus. Amenez-le dans une déchetterie, le SICTOM de Champagne Berrichonne a signé une convention avec l'éco-organisme OCAD3E qui a pour mission la collecte, le traitement et la valorisation des DEEE

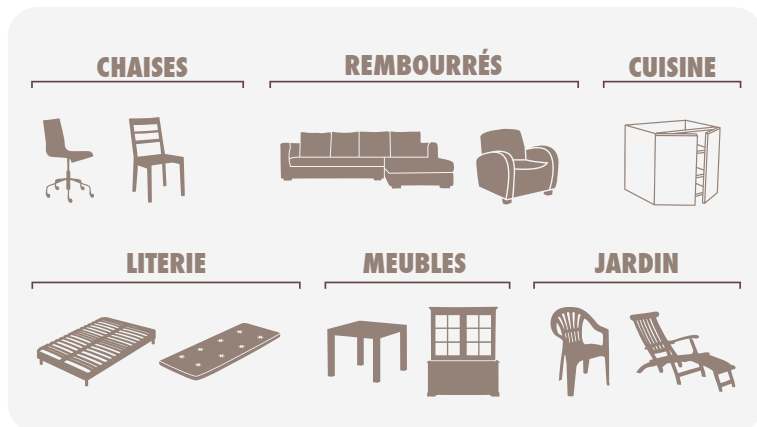
Vous achetez un appareil neuf, déposez votre ancien appareil au magasin où vous achetez le nouveau, «j'achète du neuf, on me reprend le vieux».

LES DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement)

Lancement de l'opération au courant de l'année 2016

Une nouvelle benne sera placée dans votre déchetterie :

Les DEA, ce sont tous les meubles ou parties de meubles des particuliers qui peuvent être déposés dans la benne mobilier **quels que soient le type ou le matériau.**



Les éléments de décoration et de récréation ne sont pas considérés comme du mobilier.

Les déchets suivants sont à orienter vers les autres bennes :

- Tapis, poussettes, sièges auto...
- Sanitaires, parquet, portes, fenêtres...

NOUVELLE SIGNALÉTIQUE

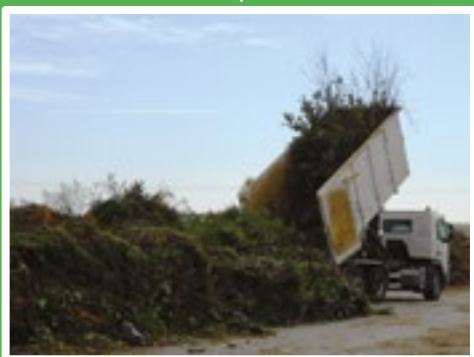
Afin d'être toujours plus efficace et dans le but de faciliter les consignes de tri, un nouveau panneau est apparu dans les déchetteries du SICTOM devant les bennes de Déchets Verts. Il vous invite à bien retirer tous les plastiques avant de jeter vos déchets dans la benne. En effet le plastique empêche d'obtenir une efficacité maximale lors du recyclage.



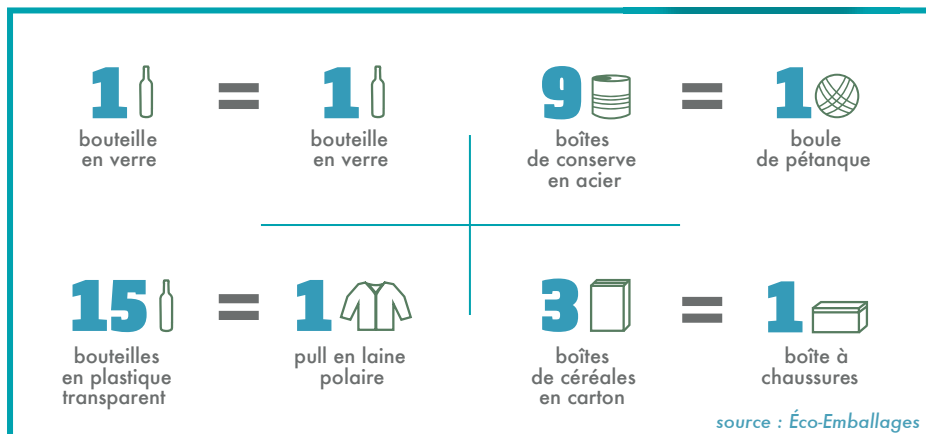
AFIN D'OBTENIR UNE VALORISATION OPTIMALE

**AUCUN PLASTIQUE
(SACS ET POTS)
NE DOIT RESTER
LORSQUE VOUS DÉPOSEZ
DES DÉCHETS VERTS
DANS LA BENNE**

PAR LA SUITE, LES DÉCHETS VERTS SERONT TRANSFORMÉS
EN **BOIS DE CHAUFFAGE** OU EN **COMPOST**



LA DEUXIÈME VIE DES EMBALLAGES



RÉDUIRE SES DÉCHETS, AVEC DES GESTES SIMPLES

Poser un autocollant STOP PUB sur sa boîte aux lettres

Prendre un panier ou un sac réutilisable pour faire ses courses

Préférer les produits les moins emballés

Préférer l'eau du robinet à l'eau en bouteille

Privilégier les produits rechargeables comme les piles ou les rasoirs

Emprunter ou louer au lieu d'acheter

Réparer, vendre ou donner ses vêtements plutôt que les jeter

Éviter les produits à usage unique

Donner ses livres au lieu de les jeter

Fabriquer du compost à partir de ses déchets de cuisine et de jardinage

Penser aux couches lavables

Éviter d'imprimer ses mails

LES ÉCO-ORGANISMES ET LES SYMBOLES DU TRI

Un éco-organisme est une structure à but non-lucratif à laquelle les producteurs transfèrent leurs obligations de collecte moyennant une contribution financière. Il existe un certain nombre d'éco-organismes qui oeuvrent dans des filières et des domaines d'activités différents.

- **ECO-EMBALLAGES** organise le tri, la collecte sélective et le recyclage en France. (www.ecoemballages.fr)
- **L'ADEME** coordonne et réalise des opérations en faveur de la protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie. (www.ademe.fr)
- **ECOFOLIO** est un organisme en charge du développement du recyclage du papier. (www.ecofolio.fr)
- **ECO-SYSTÈMES** est agréé pour la collecte et le recyclage des appareils électriques et électroniques usagés. (www.eco-systemes.fr)
- **VALORPLAST** est l'expert du recyclage des emballages plastiques en France. (www.valorplast.com)
- **RECYLUM** est en charge de la collecte et du recyclage des lampes usagées. (www.recyclum.com)
- **COREPILE** assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables. (www.corepile.fr)
- **ÉCO-MOBILIER** collecte et valorise le mobilier usagé pour lui offrir une seconde vie, le recycler ou l'utiliser comme source d'énergie. (www.eco-mobilier.fr)



L'INFO-TRI POINT VERT DÉTAILLE AU TRAVERS DE PICTOGRAMMES SIMPLES LES ÉLÉMENTS D'EMBALLAGES QUI SONT À JETER AVEC LES ORDURES MÉNAGÈRES, DES ÉLÉMENTS QUI SONT À RECYCLER.



Instauré en 2015, le tri-man indique que le produit est recyclable et fait l'objet d'une consigne de tri.



La boucle de Möbius indique un produit recyclable ou composé de matière recyclée. **Le produit n'est donc pas forcément recyclable.**



Le bonhomme à la poubelle rappelle une règle de bon sens, à savoir simplement que les déchets sont à jeter dans une poubelle et non sur la voie publique ou dans la nature.



La poubelle barrée signifie qu'un produit doit être éliminé dans une structure de récupération et de recyclage appropriée et non être jeté dans une poubelle classique.



Le point-vert indique que le fabricant du produit verse une contribution à un éco-organisme afin de financer les programmes de recyclage des emballages ménagers. **Il ne signifie pas que cet emballage sera recyclé, ni qu'il est recyclable.**

Chaque français produit en moyenne par an **590kg** de déchets contre **200kg** en 1960. **365kg** vont au tri ou à la poubelle, **225kg** à la déchetterie.

En 2013, chaque français a trié **46,3kg** de déchets d'emballages ménagers (**30,5kg** de verre et **15,9kg** d'emballages légers)

Une famille de 4 personnes qui trie ses déchets permet d'éviter l'émission de **115kg** de CO2 par an (ce qui équivaut à **717km** en voiture) et **688kwh** (ce qui équivaut à **4 590 heures** de télévision).

En France, tout ce qui est bien trié est bien recyclé

La durée de vie des déchets dans la nature

Mégot de cigarette	de 1 à 2 ans
Chewing-gum.....	5 ans
Boite de conserve	50 ans
Canette en aluminium.....	de 10 à 100 ans
Couche jetable, serviette ou tampon hygiénique	400 à 450 ans
Sac plastique.....	450 ans
Bouteille en plastique	100 à 1 000 ans
Verre	4 000 ans

Rappels pour éviter les erreurs

Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les débarasser de leur contenu

Le tri ne doit pas engendrer le gaspillage de ressources naturelles comme l'eau

Ne pas mettre les emballages les uns dans les autres, cela gêne le travail en centre de tri

les emballages doivent être déposés en vrac

Ne pas jeter de plat ou de vaisselle en verre dans le bac à verre

ils ont une composition chimique différente du verre d'emballage

JOURS DE COLLECTE PAR COMMUNE

POUR RAPPEL LES COLLECTES SONT EFFECTUÉES À PARTIR DE 6 HEURES DU MATIN

	JAUNES	NOIRS
AIZE		Mercredi
AMBRAULT		Mercredi
BOMMIERS		Lundi
BRIVES		Vendredi
CHOUDAY		Vendredi
CIVRAY		Jeudi
CONDÉ		Lundi
FONTENAY		Mercredi
GIROUX		Vendredi
GUILLY		Mercredi
LA CHAMPENOISE		Lundi
LA CHAPELLE-SAINT-LAURIAN		Lundi
LINIEZ		Lundi
LIZERAY		Lundi
LUÇAY-LE-LIBRE		Mercredi
LUNERY-ROSIÈRES		Jeudi
MAREUIL-SUR-ARNON		Jeudi
MÉNÉTRÉOLS-SOUS-VATAN		Lundi
MEUNET-SUR-VATAN		Mercredi
MEUNET-PLANCHES		Lundi

	JAUNES	NOIRS
NEUVY-PAILLOUX		Mardi
PLOU		Jeudi
PRIMELLES		Jeudi
PRUNIER		Mercredi
REBOURSIN		Mercredi
SAINT-AOUSTRILLE		Mardi
SAINT-AUBIN		Vendredi
SAINT-CAPRAIS		Jeudi
SAINT-FLORENT-SUR-CHER (secteur 1)	Mercredi	Lundi / Jeudi
SAINT-FLORENT-SUR-CHER (secteur 2)	Mercredi	Mardi / Vendredi
SAINT-FLORENTIN		Mardi / Vendredi
SAINT-PIERRE-DE-JARDS		Mercredi
SAINT-VALENTIN		Mardi
SAINTE-FAUSTE		Vendredi
SAUGY		Jeudi
THIZAY		Lundi
VATAN		Mardi / Vendredi
VILLENEUVE-SUR-CHER	Mercredi	Jeudi
VOUILLON		Lundi

**Un doute ? Une question ? Une remarque ?
Vous pouvez nous contacter**

Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
et le vendredi de 8h00 à 12h00

SICTOM CHAMPAGNE BERRICHONNE

ZI Avenue Jean Bonfont
36100 ISSOUDUN
02 54 03 60 90
www.sictom-cb.fr